

## **Conditions d'admission aux filières Bachelor of Science HES-SO : soins infirmiers et ostéopathie**

### **Accès au Bachelor par la Maturité Professionnelle Santé (MPS2)**

Le-La détenteur-trice d'un CFC du domaine de la santé, accompagné d'une Maturité Professionnelle Santé Social (MPS2), peut prétendre à une admission directe en Bachelor.

#### **Liste des CFC de la santé :**

- assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC)
- assistant-e médical-e
- assistant-e dentaire
- assistant-e en médecine vétérinaire
- assistant-e en pharmacie
- assistant-e en podologie
- orthopédiste
- bottier-ère orthopédiste
- droguiste
- opticien-ne
- technicien-ne dentiste.